

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/06/2025

Date de convocation : 02/06/2025	Conseillers en exercice : 12
Date affichage : 02/06/2025	Conseillers présents : 10

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 juin le Conseil Municipal de la commune de **SAINT- CREPIN ET CARLUCET**, dûment convoqué, s'est réuni à 21 heures à la mairie de Saint-Crépin-et-Carlucet sous la présidence de Mr VILATTE Alain, maire.

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, LEBLATIER DIDIER, LOPEZ MAGALI, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

Absents excusés : DUBOIS ARNAUD, VERGNOLLE NATHALIE

Mr Eric Scandella a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

- Validation du PV de la réunion du 14 mai 2025
- Plan Communal de Sauvegarde
- Tarif repas cantine Ecole de St Crépin-et-Carlucet
- Décision modificative n°2
- Accompagnateur du bus scolaire (recrutement) et secrétaire de mairie
- Convention APL logements
- Subvention association
- ADSL contrat société Bargoin
- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion de mai est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS PRISES

En début de séance, M. le maire informe le conseil qu'après échange avec les agents du Trésor Public, la mairie n'a pas besoin d'effectuer la décision modificative n°2.

Le conseil municipal accepte donc de retirer ce point de l'ordre du jour de la réunion.

➤ N° 2025-06-01 : Tarif Cantine

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le prix des repas de cantine pour la prochaine année scolaire.

Le conseil municipal, après délibération, fixe le prix des repas servis au restaurant scolaire à partir de la rentrée 2025-2026, à :

⇒ 2.85 € par élève

⇒ 5.35 € par adulte (enseignant, intervenant, personnel communal).

Le prix est révisable tous les ans par décision du conseil municipal.

Les factures seront établies chaque mois par la mairie et renvoyées aux familles.

Le montant dû sera payé à la trésorerie de Sarlat, soit par prélèvement, soit en numéraire ou chèque auprès de la Trésorerie de Sarlat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

➤ **N° 2025-06-04 : Subvention 2025 Amicale de chasse**

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après délibération vote une subvention d'un montant de 200 € au bénéfice de l'amicale de la chasse de St Crépin-Carlucet qui avait déposé sa demande le 13/03/2025.

Noms des organismes bénéficiaires	Montants votés pour 2025
Amicale de chasse de St Crépin-Carlucet :	200 €
<u>TOTAL</u>	200 €

POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS✚ **Le plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Mme Brigitte CAPMAS- REBOUISSOU expose les principaux objectifs du PCS et les 3 questions principales :

- Quelles sont les personnes fragiles sur la commune ?
- L'administré peut-il mettre du matériel à disposition en cas de besoin ?
- Quelles sont les personnes qui ont des compétences particulières :
 - Domaine médical
 - Langues étrangères...

Mme VERGNE-RODRIGUEZ rappelle que les personnes listées doivent en donner leur accord (eu égard à la CNIL).

Chaque membre du conseil municipal a dans sa pochette 10 questionnaires ainsi que la fiche des habitants du secteur qui lui est attribué.

Si les occupants sont des locataires, il est important de le noter et transmettre les actualisations en mairie.

Le remplissage des questionnaires doit être effectué directement avec les administrés.

Les fiches devront être complétées au plus tard pour le prochain conseil municipal.

✚ **Accompagnateur du bus scolaire (recrutement) et secrétaire de mairie**

M. le Maire expose que l'agent assurant l'accompagnement dans le bus scolaire le soir est actuellement absente. Un recrutement a été effectué pour assurer l'absence sur la période concernée.

En juillet 2025, Mme PEIN fera valoir ses droits à la retraite. Il faut donc organiser d'ores et déjà son remplacement pour la rentrée de septembre 2025.

Deux candidatures ont été proposées pour l'accompagnement dans le bus le soir.

C'est Mme RIVIERE Valérie qui a été retenue par le conseil municipal, à l'unanimité.

L'agent titulaire du poste de secrétaire de mairie prolonge son activité dans le cadre de la retraite progressive jusqu'au 30 septembre 2025 inclus mais diminue son temps de présence à 50% à compter du 01/08/2025.

L'agente recrutée depuis le 24/03/2025 est maintenue dans les mêmes conditions jusqu'au 31/12/2025.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

✚ **Convention APL logements**

Par courrier en date du 13 mai 2025, le pôle aménagement de la préfecture nous rappelle que les logements communaux sont soumis à une convention d'allocation personnalisée au logement jusqu'au 30 juin 2026.

Si la commune souhaite dénoncer celle-ci, il faut initier la démarche 6 mois avant son terme.

Mme VERGNE-RODRIGUEZ explique avoir eu des contacts avec la référente de ce dossier.

Une dénonciation entraînerait une baisse des aides au logement pour les locataires.

Compte tenu que ce sont des logements à caractère social, le conseil choisit de ne pas dénoncer la convention et la renouveler tacitement.

✚ **ADSL et contrat Société Bargoin**

M. le maire rappelle qu'une délibération a été prise le 08/02/2025 quant à l'arrêt du contrat avec l'entreprise BARGOIN qui fournit le réseau internet hertzien auprès de certains administrés au 31/12/2025.

Après de multiples relances, un courrier a été préparé par Ms LEYMARIE et ROULLAND afin d'obtenir la liste des abonnés concernés. Si l'entreprise ne répond pas au dernier mail du 06/06/2025 avec la liste des dépenses effectuées depuis 2022, le projet de courrier sera envoyé en LRAR.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Renseignements pris auprès du service juridique du CDG 24, les heures supplémentaires effectuées au-delà de 22H doivent être décomptées en heures de nuit.

Ainsi leur indemnisation ou récupération est majorée à 100%.

Le CST doit être saisi avec le projet de délibération pour être ensuite exécutoire après validation du CST.

Le conseil approuve le projet de délibération à l'unanimité.

A cette occasion, les élus ici présents s'interrogent sur la possibilité d'organiser les prochaines réunions municipales à partir 18h30.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Travaux Eurovia :**

M. le Maire a été sollicité par un administré pour un empiérement « Chemin de La Tréfoillie ». Un devis sera demandé afin de chiffrer la dépense.

➤ **Feux de récompenses :**

Les élus sont sollicités régulièrement quant à l'installation de feux de récompenses. M. le Maire rappelle qu'il faut avant tout vérifier la législation relative à ce type d'installations puis en étudier la faisabilité.

➤ **Bicentenaire :**

Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU fait le point quant à l'organisation du bicentaire de la fusion des 2 communes.

Le groupe de travail en charge de cet événement propose d'installer un symbole à la limite des 2 communes (chemin de la Castinière) : un arbre de vie en métal fixé sur une pierre de pays.

Un devis a été retourné par un artisan pour la création de cet arbre.

Le livret est en cours d'édition auprès de l'imprimeur et sera vendu 5€.

Des conférences et une marche seront organisées le jour de l'événement.

Différents spectacles seront prévus.

Le repas sera sur le thème de l'Auberge Espagnole.

➤ **Miroirs :**

Un conseiller indique qu'à certains carrefours, il serait utile d'installer des miroirs car peu de visibilité.

La solution d'une circulation à sens unique pourrait aussi être étudiée en fonction de la localisation.

➤ **MAM (Maison d'assistantes maternelles) :**

Un questionnaire transmis par Mme PIEDNOIR a été envoyé à tous les conseillers.

Il sera communiqué ensuite aux administrés pouvant être concernés pour recenser leurs besoins sur ce thème.

➤ **Dossiers sinistres en cours auprès des assurances :**

Concernant les travaux effectués sur le tracteur de la mairie, Groupama a remboursé 2654,57 €.

Pour ce qui est des poteaux cassés suite à un accident de la circulation dans le bourg, l'expert est passé ce jour. L'assurance de la personne accidentée indemniserait 4 poteaux.

➤ **La commission « Services Publics, Santé et Numérique » :**

Suite à la démission de Mme Pascale VAN OSTENDE, M Christian LEYMARIE accepte d'assurer le poste de suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Le secrétaire

Le Maire